



Activation du 1722

J'ai besoin d'aide, qui appeler ?

Une vie peut être en danger ? Un incendie ?

oui

Appelez le
112

non

J'ai besoin de l'aide des pompiers ?

oui

Appelez
le 1722

OU

Utilisez le
formulaire
en ligne des
pompiers

non

Réparez
vous-
même

OU

Faites
appel à un
professionnel
qualifié



En cas d'incendie ou si une vie est en danger, c'est toujours le 112 qu'il faut appeler !

Quelques exemples



danger sur la voie publique (arbre sur la chaussée, tuiles ou pierres détachées,...)



risque d'effondrement



incident avec blessé



Le 1722 est activé en cas de risque de tempête ou d'inondation, ce n'est pas un numéro d'urgence joignable en permanence.

Quelques exemples



dégâts importants à la toiture



maison inondée



voie publique inondée



Ne vous mettez jamais en danger.

Quelques exemples



abri de jardin endommagé



chute d'arbre dans le jardin ou jardin sous eau



panne d'électricité

En cas de sinistre, prenez contact avec votre assureur.



www.112.be



.be